

Décision n° 2018-0543
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 avril 2018
abrogeant les décisions n° 2016-1081 et n° 2016-1082 en date du 10 août 2016
et n° 2016-1149 en date du 1^{er} septembre 2016
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société TWS International
pour un réseau ouvert au public du service fixe
sur le territoire national, entre le département du Pas-de-Calais (62) et le Royaume-Uni
et entre le département du Haut-Rhin (68) et l'Allemagne

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-1081 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société TWS International pour un réseau ouvert au public du service fixe entre le département du Pas-de-Calais (62) et le Royaume-Uni et entre le département du Haut-Rhin (68) et l'Allemagne ;

Vu la décision n° 2016-1082 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société TWS International pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1149 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} septembre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société TWS International pour un réseau ouvert au public du service fixe entre le département du Pas-de-Calais (62) et le Royaume-Uni ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 30 mars 2018 de la société TWS International, reçue le 9 avril 2018 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 16-0237 du 26 avril 2016 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société TWS International ;

Décide :

Article 1. Les décisions n° 2016-1081 et n° 2016-1082 en date du 10 août 2016 et n° 2016-1149 en date du 1^{er} septembre 2016 susvisées sont abrogées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société TWS International.

Fait à Paris, le 27 avril 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Le chef de l'unité Gestion des fréquences